

Image not found or type unknown



Gérer une séparation lorsque l'on est pacsé

Par **MAMPRIN**, le **21/10/2009** à **16:54**

Bonjour, je suis en instance de séparation avec mon amie avec qui je suis pacsée et nous avons une petite fille de 5 ans. je souhaite rapidement prendre un appartement car la situation devient difficile au quotidien. j'envisage une garde alternée de ma fille 1 semaine sur 2. nous avons une maison avec un crédit à 50/50. nous avons quelques sous de côté pour nous permettre de gérer le paiement du crédit et les charges de la maison ainsi que mon nouvel appart et les charges liées à cette installation. voici donc ma situation et les questions qui en découlent :

- dois-je rompre le pacs dès suite ? (je pensais attendre un peu de voir si le fait de partir raviverai les sentiments)
- dois-je prévenir la gendarmerie pour faire constater l'abandon du domicile conjugal ?
- si d'ici quelques temps je rencontre quelqu'un puis-je être poursuivi pour adultère ?